

Les pigeonniers des moines de Savigneux

Les archives de la Diana nous offrent, une nouvelle fois, un intéressant petit document que nous donnons en annexe et qui concerne la vie quotidienne sous l'Ancien Régime. Il s'agit de la *ferme des pigeonniers du monastère de Sainte-Croix de Savignieu*¹ passée le 8 avril 1736 par les religieux au profit du sieur Perrin, un aubergiste de Grézieux-le-Fromental.

Le prieuré bénédictin de Sainte-Croix de Savigneux

Rappelons tout d'abord que Savigneux doit son existence à un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît qui s'était établi un peu avant l'an mil. Quelques moines bénédictins installent au bord du Vizézy un petit monastère dédié à la Sainte Croix au lieu aujourd'hui nommé Bicêtre. Ils entreprennent de défricher le voisinage. C'est un territoire peu engageant, bas, humide et couvert de taillis.

A deux kilomètres plus au sud, se trouve un modeste village établi près des ruines de la ville gallo-romaine de Moingt. Montbrison n'est alors qu'un hameau situé le long du grand chemin de Forez près d'un ruisseau descendant de Curtieu, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le faubourg de la Madeleine. L'église du prieuré est utilisée par les gens du voisinage et le prieur a autorité sur les paroisses voisines qui vont progressivement se créer : Sainte-Madeleine, Saint-Pierre et Saint-André à Montbrison, Saint-Julien de Moingt et son annexe Sainte-Anne de Montbrison.

Cependant contrairement à ce qui se passe en d'autres lieux - à Champdieu, par exemple - le prieuré n'attire que très peu d'habitants autour de lui, sans doute à cause du site. La population reste clairsemée et éparpillée en petits hameaux, avec ici ou là des maisons fortes : Cremérieux, Foris, Merlieu, Bullieu, Vaure... Le couvent de Sainte-Croix ne réussira pas à former un vrai village autour de lui. En 1216, Sainte-Croix tombe sous la dépendance de la grande abbaye de la Chaise-Dieu. Malgré son ancienneté, le prieuré commence une longue période de déclin irréversible. Au 15^e siècle, il passe en commende².

Un prieuré pauvre et délabré

Lors des guerres de religion le prieuré de Savigneux souffre beaucoup. En 1562, il fut ruiné et brûlé de fond en comble, avec tout ce qu'il avait de plus précieux, comme ornements d'église, reliques et papiers³. Les plus gros dégâts sont réparés mais le mal est fait. En 1614 les bâtiments sont dans un triste état : *Le couvent du prieuré et les bastimentz d'icelluy sont en danger de ruyne, une partie estant déjà tombée*. Et ensuite la situation ne s'améliore pas. Les revenus diminuent ainsi que le nombre des religieux. En 1736, il ne sont que quatre : le prieur claustral, c'est-à-dire un moine effectivement présent dans le prieuré qui représente le prieur titulaire, un autre moine qui est aussi prêtre, et deux frères. Ils ont cependant un cuisinier à leur service. Selon Broutin, le prieuré n'est plus considéré comme un couvent mais *comme un simple hospice pour deux ou trois moines vieux ou infirmes que l'abbaye de la Chaise-Dieu y envoyait, quand leur âge ou leur santé imposait le repos, ou demandait un climat plus doux*⁴. En 1781, alors qu'il n'abrite plus qu'un seul

¹ Archives de la Diana, fonds des notaires, Bochetel, 1736.

² Concernant Savigneux et son prieuré voir J. Barou - C. Latta, *A travers l'histoire de Savigneux de l'Ancien Régime à la Révolution*, cahier du bicentenaire, n° 13, *Village de Forez*, 1989.

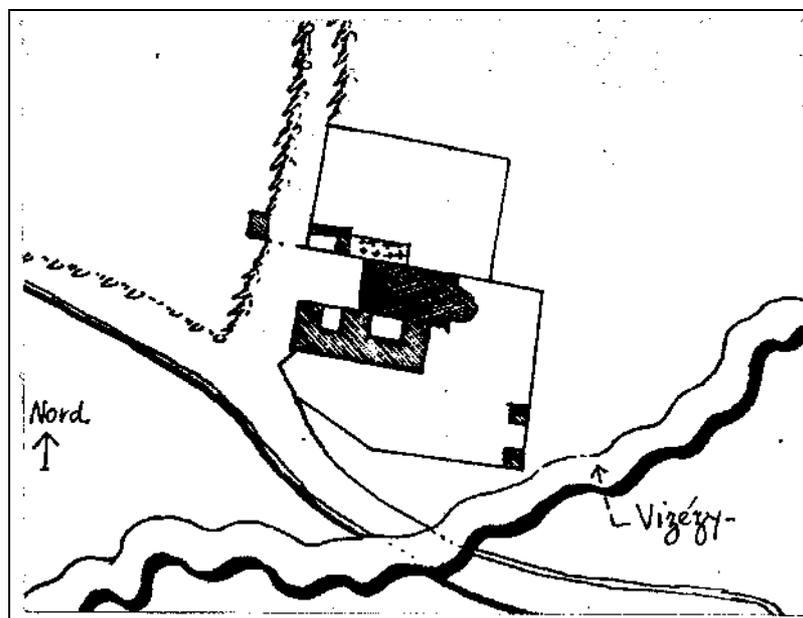
³ Note trouvée dans les archives du prieuré et citée par Auguste Broutin, *Histoire des couvents de Montbrison avant 1793*, Saint-Etienne, 1874, tome I.

⁴ Auguste Broutin, op. cit.

moine, le prieuré est supprimé et ses biens réunis au Collège de Montbrison que dirigent les Oratoriens.

Les pigeonniers des moines

Le prieuré possède, dans le clos qui l'entoure, deux pigeonniers. Un plan de 1775⁵ donne une idée de la disposition des bâtiments. L'église est orientée à l'est comme il se doit. Son côté nord jouxte un clos rectangulaire dont une petite partie, tout contre l'église, sert de cimetière aux moines. Au sud, l'habitation des religieux et le cloître sont accolés à l'église priorale. Un deuxième clos entoure le couvent. Les pigeonniers sont probablement les deux bâtiments carrés situés en bordure du clos, tout près du Vizézy. C'est une disposition idéale selon les vues de l'agronome Olivier de Serres : les oiseaux sont près de l'eau, assez loin des bruits d'une habitation et cependant dans un enclos permettant une facile surveillance⁶. Il s'agit vraisemblablement de deux tours en pisé ressemblant aux pigeonniers traditionnels dont nous possédons encore quelques spécimens en Forez.



Les moines louent donc leurs deux pigeonniers pour la coquette somme de cinquante livres, cinquante-trois livres en fait, puisqu'à ce fermage s'ajoute la fourniture de douze couples de pigeons estimés à cinq sols le couple.

Quel était donc l'importance de ces deux pigeonniers et quel intérêt économique présentaient-ils ? Un couple de pigeons peut, si les conditions sont favorables, élever de dix à seize pigeonceaux chaque année. Un rapide calcul montre que pour récupérer le seul montant du fermage, le preneur devait vendre plus de quatre cents pigeonceaux. Compte tenu des pertes, des frais de nourrissage des volatiles à certains mois de l'année et de l'entretien des installations, afin de dégager un bénéfice l'aubergiste de Grézieux-le-Fromental devait vendre obligatoirement plus d'un millier de pigeonceaux. Il est vrai qu'il pouvait aussi disposer de la précieuse colombine, engrais très apprécié... Les deux colombiers du monastère pouvaient donc héberger de nombreux pigeons adultes, probablement plusieurs centaines.

⁵ Archives de la Diana, 1 C 9.

⁶ Cf. Olivier de Serres, chapitre VIII du "Cinquième lieu" (*De la conduite du poulailler*) du *Théâtre de l'agriculture et mesnage des champs*, réimpression, Dardelet, Grenoble, 1973.

Comment le sieur Perrin écoulait-il le produit de l'élevage ? On peut penser qu'une partie était réservée à la cuisine de son auberge quand il voulait bien traiter quelque hôte d'importance. D'autres pigeonceaux étaient vendus à Montbrison au marché du samedi pour se retrouver sur les tables des nobles et bourgeois de la ville. Le pigeon est un mets de choix, aristocratique si l'on veut, car posséder et exploiter un colombier était un droit féodal réservé en principe au seigneur haut justicier laïque ou ecclésiastique. En fait ce droit était diversement appliqué suivant les coutumes des provinces. En Forez, il y avait de nombreux pigeonniers qui n'étaient pas entre des mains nobles⁷. Un couple de pigeons vaut, comme aujourd'hui, presque deux fois le prix d'une vulgaire *géline*, ce qui met la poule plus à la portée des petites gens⁸. Cependant, les pigeonceaux ne devaient que rarement se retrouver au réfectoire de la petite communauté de Sainte-Croix car le prieuré était fort pauvre et de plus ce luxe était peu compatible avec la règle de saint Benoît.

Joseph Barou

Annexe

***Ferme de 2 pigeonniers au prix de 50 £
passée par doms prieur et religieux du monastere de Ste Croix de Savignieu
à Sr Jean Perrin hoste de grézieux du 8 avril 1736***

Pardevant le notaire royal au baillage de forest reservé pour la ville de Montbrison soussigné et en présence des temoins cy-après nommés furent présents Dom⁹ Jean Palerne prieur claustral du monastere de Ste Croix de Savignieu Dom Jean Antoine Pelardy, frère Gabriel Geoffrenet, frère Laurent Javelle, tous religieux dud[it] Monastere,

lesquels de leur bon gréz et volontéz ont assencée et affirmé a Sr Jean Perrin, hoste du bourg de Grezieu icy present et acceptant, a scavoir deux pigeonniers dependant dud[it] monastere scitué dans l'enclos et jardins desd[its] religieux ainsy qu'ils se contiennent et comportent

et ce pour le temps et espace de six années entières et consécutives qui commanceront au premier jour du mois de may prochain et a pareil jour finiront lesd[ites] années finies et resolut, pendant lequel temps le sr Perrin preneur promet et s'oblige de bien et duement nourrir les pigeons jusques au premier may de l'année mil sept cent quarante deux que la presente ferme finira,

Laquelle est faite moyennant le prix et somme de cinquante livres par chacune année payable en un seul terme dont le premier commencera a la Toussaint prochain et douze paires de pigeons aussy annuellement et au cas que lesd[its] religieux ne prennent point lesd. douze paires de pigeons led[it] Perrin les payera a raison de cinq sols la paire et sy lesd[its] religieux en ont besoin de surplus ils les luy payeront a raison de cinq sols sans préjudice de six bichets de pezettes¹⁰ que led[it] preneur s'est obligé de délivrer aux termes du précédent bail et qu'il promet payer auxd[its] religieux a requeste

⁷ Cf. Soulgé, *Le régime féodal et la propriété paysanne*, lib. ancienne Honoré Champion, 1923, Paris.

⁸ A la veille de la Révolution, un poulet ou une géline coûtait de 2 à 3 sols, cf. Roger Faure, *Monnaies et prix pendant la Révolution*, cahier du bicentenaire, n° 1, Village de Forez, 1989.

⁹ Dom, de Dominus, maître, titre que reçoivent les moines bénédictins qui sont prêtres.

¹⁰ Les "pezettes" sont une variété de pois des champs, de petite taille.

ainsy convenus promis observer et ny contrevenir a peyne de depens dommages et interest par promesse obligation de biens et propre personne dud[it] preneur qui jouira desd[its] pigeonniers en bon pere de familles et fournira a ses frais auxd[its] dom et religieux expéditions des presentes a requeste soudmissions renon. et clauses necessaires

fait et passé audit savignieu dans la salle dudit monastere le huitiesme avril mil sept cent trente six en présence de sieur Jean Baptiste Fasson praticien de la ville de Montbrison de present audit Savignieu, de François Mollin cuisinier desd[its] dom et religieux demeurant actuelement audit Savignieu, temoins requis desquels led[it] sr Fasson a signé avec lesd[it] sieurs bailleurs et ledit preneur a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et somméz soit con[tr]ollé

Jean Palerne, prieur J. A. Pelardy Fasson Bochetal
notaire royal

fr. Gabriel Geoffrenet fr. Laurent Javelle

Con[tr]ollé a Montbrison le 21 avril 1736 Reçu douze sols [signé] Levacher

Village de Forez

n°75-76 octobre 1998